

**Compte rendu de la réunion de  
L'Observatoire Régional DT/DICT  
Mercredi 7 décembre 2016 à 14h00**

Présent(e)s :

AYMARD	Philippe	FNEDRE
BARON	Antoine	SOGELINK
BEZARD FALGAS	M.	Ordre des géomètres experts
BOESCH	Jean	MEEM
BONNET	Isabelle	EIFFAGE Route Centre Est
BOUZAT	Daniel	DREAL Rhône-Alpes
BRAZZINI	Jean-Pierre	CGT
BRIDET	Julien	SIGERLY
COEFFÉ	Julien	ENEDIS
COFFIN	Céline	FRTS Rhône-Alpes
CORNESSE	Julien	GRT Gaz
De La FONTAINE	Luc	Orange
DELORME	Isabelle	COLAS RAA
FONTANEL	Gérard	GrDF
GRENIER	Jean	ICSI
GALONNIER	Paul	SYNTEC Ingénierie/Presets/Sitetudes
GENET	Céline	Grand Lyon Métropole
GOMEZ	Fabien	Grand Lyon Métropole
GUTTIN	Joël	Orange
LALANDE	Sylvie	ENEDIS
LENEVE	Isabelle	FNTS
LEYLAVERGNE	Tamara	PROTYS
LIROLA	Thierry	SERPOLLET
LOUAH	Hervé	MEEM
SALMON	Lionel	RTE
MARBACH	Thierry	INERIS
MARMEYS	Thierry	GRT GAZ
MATHIEU	Sandrine	OPPBTP
MONMIREL	Julien	SOGELINK
MORISSE	François	CFDT
MOUSSELON	Bertrand	CREA pour CINOV
PERRIN	Valérie	RTE
POUDEVIGNE	Jacques	SYNTEC Ingénierie
POULY	Vincent	ARCADIS
ROYNETTE	Denis	GRDF
STEBELSKI	Sophie	Grand Lyon Métropole
VERRIER	Jean	FNEDRE
VIGIER	Pascal	GrDF Réseaux Rhône-Alpes et Bourgogne
WACK	Laurent	CARSAT Rhône-Alpes

Thierry LIROLA remercie vivement les membres du Conseil d'Administration de l'Observatoire National DT/DICT de leur déplacement à Lyon.

Tour de table des participants.

## **1) Approbation du dernier compte rendu de la réunion du 15 juin 2016**

Le compte rendu du 15 juin 2016 est approuvé.

## **2) Présentation des statistiques des exploitants de réseaux**

### **GrDF**

*Présentation PPT.*

Un focus est fait sur deux accidents (cf. présentation PPT).

GrDF observe une recrudescence des dommages sur 42, 26 et 38. Faut-il relancer des actions de sensibilisation sur ces départements ?

Beaucoup de chantiers en cours ou à venir en milieu urbain : chantier de tram T3, T6 (dévoisement de réseaux). Il est nécessaire de mener des actions spécifiques sur ces chantiers là, avec les MOA, pour rappeler les précautions à prendre et les obligations de chacun.

Le taux de dommages est de 0.3 pour 100 DICT en Rhône-Alpes, c'est mieux que la moyenne nationale qui s'élève à 0.45 pour 100 DICT.

Répartition des dommages :

- 70 % sur branchements
- 30 % sur réseaux

GrDF comptabilise 300 dommages/an sur Rhône-Alpes.

### **ENEDIS**

*Présentation PPT.*

On observe une amélioration sur les sillons rhodanien et alpin : baisse de 20 à 25 % du nombre de dommages. Le taux de dommages pour 100 DICT diminue également. Le nombre de DICT augmente.

ENEDIS observe une recrudescence du nombre de dommages sur le 07 alors que les autres départements sont en baisse. La majorité des dommages ont lieu sur les réseaux basse-tension.

ENEDIS comptabilise 1 639 dommages/an sur Rhône-Alpes.

Le taux de dommages est de 1.24 pour 100 DICT.

Les DT et DICT sont de plus en plus dématérialisées.

Augmentation des DT/DICT conjointes et usage abusif des ATU.

### **GRT Gaz**

*Présentation PPT.*

Augmentation du nombre de déclarations.

Nombre d'ATU stable.

Nombre d'infractions en baisse sensible (-20 %).  
Augmentation du nombre de DT.

1 accrochage a été recensé à Chaponost (69).

Jean BOESCH : sur les 3 dernières années, il a été recensé deux ruptures complètes de pipeline dues à des travaux antérieurs à l'occasion desquels il y a eu éraflure de la canalisation.

A noter que la notion d'urgence est différente entre les fontainiers et GRT Gaz. En effet, les fontainiers ont une obligation commerciale d'intervenir dans les 48 heures (continuité du service public). Par conséquent, l'utilisation d'ATU n'est pas forcément abusive.

Concernant cette problématique propre aux fontainiers, il serait néanmoins pertinent de rappeler les risques : communication à faire auprès des syndicats.

## **RTE**

*Présentation PPT.*

Les ATU sont généralement toujours justifiés.

Augmentation du nombre de dommages :

2015 : 1

2016 : 3 : 1 en Savoie et 2 en Haute-Savoie. Ces dommages sont imputables à des petites entreprises qui méconnaissent la réglementation. Les PV de dommages ont été cosignés par les entreprises.

Un dommage sur réseau souterrain et deux dommages sur réseaux aériens.

Les élagueurs sont à l'origine de plusieurs dommages : n'existe-t-il pas un syndicat auprès duquel des actions de sensibilisation pourraient être faites ?

RTE est volontaire pour mener des actions partenariales de communication avec la FRTP et l'Observatoire régional.

## **Orange**

*Présentation PPT.*

Globalement Orange comptabilise une baisse des dommages.

Augmentation du nombre de DT et de DICT.

Taux de dématérialisation à 76 %.

Taux de dommages : 2.77 pour 1 000 chantiers déclarés.

Nombre de dommages plus importants en Isère.

Géo référencement : récolement du réseau neuf en classe de précision A.

Exemple : sur le chantier du tram T6, chantier de dévoiement de réseaux sur l'avenue Jean Mermoz, le géo référencement est fait tout de suite et la mise à jour du plan se fait immédiatement. Un partenariat à été créé avec l'entreprise.

Remarque sur les DT et DICT conjointes : il convient de différencier les DT/DICT conjointes, qui ne font pas suite à une DT, des DT/DICT qui font suite à une DT.

Denis ROYNETTE : au niveau national, on ne constate pas d'augmentation du nombre de dommages. Le nombre de dommages reste relativement stable à hauteur de 3 000/an, malgré l'augmentation des déclarations (DT et DICT).

Rhône-Alpes est le deuxième territoire après l'Île de France en termes d'activité. Par conséquent, les chiffres de Rhône-Alpes impactent de manière importante les données nationales.

Beaucoup d'actions ont été faites en termes de sensibilisation. Maintenant, il convient de mesurer les écarts par entreprise, MOA et exploitant et mettre en œuvre des actions correctives ciblées (accompagnement et montée en compétences des compagnons sur cette thématique).

Conclusion sur Rhône-Alpes : légère dégradation des résultats.

Néanmoins, si l'on rapporte le nombre de dommages recensés à l'activité en Rhône-Alpes, le taux de dommages reste assez faible.

Il existe encore des départements dans lesquels la réglementation reste méconnue, notamment en Drôme-Ardèche.

Il est important que les Observatoires Régionaux identifient des chantiers potentiellement accidentogènes et engagent des mesures de sensibilisation drastiques au niveau des MOA. Exemple : sur le chantier du tram T6, s'assurer que chaque acteur remplit bien ses obligations.

Lorsque le MOA est exemplaire, les choses sont déjà bien engagées.

### **3) Point d'actualité des textes réglementaires et bilan AIPR (statistiques sur passage des QCM, taux de réussite), par Jean BOESCH, Chef du Bureau de la sécurité des équipements à risques et des réseaux, MEEM**

Présentation par Jean BOESCH.

Nous sommes actuellement dans une phase de consolidation, de bonne compréhension et d'appropriation de la législation. Il va donc y avoir une pause réglementaire.

Actualités : reconnaissance des documents opérationnels. L'arrêté doit être signé en fin d'année pour approuver deux documents :

- Le guide général d'application de la réglementation : la Norme NF S70-003-1 sera transformée en fascicule 1 (norme) et fascicule 3 (annexes) de ce guide.
- Le guide technique des travaux : fascicule 2.

Pour l'heure, l'appropriation de la réglementation peut être perfectible. Le guide technique est encore méconnu.

L'arrêté va ajouter un élément supplémentaire : imposer au Guichet Unique de s'adresser aux personnes devant faire des déclarations mais qui n'y sont pas habituées (particuliers, artisans). Un portail spécial sera créé à cet effet pour ces « petits déclarants ».

Au niveau national : amélioration significative des statistiques entre 2008 et 2012. L'amélioration a été encore plus marquée entre 2012 et 2014 mais on constate un certain essoufflement depuis 2015 (stabilisation du nombre de dommages). 2016 est une année de transition.

Les éléments positifs :

- L'AIPR obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- La certification des prestataires de localisation de réseaux (40 entreprises certifiées en France). Cela va favoriser la réalisation des IC et une meilleure garantie sur le récolement des réseaux neufs.

AIPR :

100 candidats aux tests QCM/jour à début 2016.

A ce jour, 200 à 300 candidats/jour.

L'objectif est de parvenir à 1 000 candidats/jour.

La DREAL continue à être un acteur fort de la réglementation au travers de sensibilisation, inspection et sanction.

Sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, un texte va paraître qui prévoit que les Préfets pourront arrêter sur place un chantier dangereux.

Révision de la Norme NF S70-003-1 : guide technique.

L'objectif est surtout de rendre le document plus opérationnel.

Le guide technique reste davantage tourné vers le conducteur de travaux, le chef d'équipe mais pas nécessairement vers le compagnon.

Intervention de l'animateur du groupe projet n°8 (guide technique) : il faut que ce guide technique puisse servir de support de formation à l'utilisation et à l'application de la réglementation. Il sera mis en ligne sur le site Internet du Guichet Unique.

Denis ROYNETTE : chaque Observatoire Régional doit s'attacher à faire mieux connaître ce guide.

Intervention du co-animateur du groupe projet n°8 : création de fiches techniques rattachées au guide. Elles peuvent être encore améliorées.

#### **4) Point sur les groupes de projet de l'Observatoire National DT/DICT, par Denis ROYNETTE, Président de l'Observatoire National DT/DICT**

AIPR : Un travail important a été entrepris pour élaborer le QCM dans sa version définitive. Ce travail a été mené conjointement avec les organismes de formation, les Observatoires Régionaux, un ergonomiste.

Un protocole de gestion de crise sur la dématérialisation des échanges DT/DICT est en cours de réalisation.

Le 15 décembre 2016, mise en ligne de 64 nouvelles questions qui pourront figurer dans le QCM d'examen à compter du 2 avril 2017. Il y aura donc 200 questions au total.

Informations sur l'examen AIPR : très bon taux de réussite de 91%.

Daniel BOUZIAT : statistiques régionales sur le passage des QCM :

Sur 3 571 examens en Auvergne Rhône-Alpes, 50 % ont été effectués sous le contrôle d'organismes de formation basés en Rhône-Alpes.

Il apparaît nécessaire de construire un module pédagogique pour les enseignants en formations techniques.

De manière générale, les Observatoires Régionaux ont de nombreuses idées.

Exemples : L'Observatoire de Bourgogne a sorti un mémento sur les chronologies à respecter dans le cadre de la réglementation anti-endommagement.

L'Observatoire Auvergne a élaboré un mémento sur les clauses-types à insérer dans le DCE.

L'Observatoire régional Rhône-Alpes, en partenariat avec GrDF, a réalisé un film pour présenter la méthodologie d'intervention sur les branchements.

Outil en cours de développement : application sur Smartphone pour mesurer l'écart entre les situations de chantier (marquage piquetage) et la réglementation.

Dans le cadre du Comité DT/DICT de la FNTP, des fiches ont été élaborées à l'usage des intervenants sur le terrain, pour faciliter la compréhension de la réglementation.

## **5) Suite de la présentation démarche « retour d'expérience »**

*Slide 2 présentation PPT de Jean GRENIER.*

Le groupe de travail « retour d'expérience » devra :

- Définir les événements qui feront l'objet d'une analyse : pour ce faire, il convient d'utiliser un relevé de faits-type ;
- Chercher les causes profondes ayant abouti aux événements.

Le groupe de travail doit compter idéalement 4 à 5 personnes (exploitants, MOA, entreprises).

Il est important de travailler sur le facteur humain : il serait opportun d'avoir un salarié au sein du groupe de travail ainsi que des professionnels de la Prévention.

Jean BOESCH : parmi les événements retenus, il convient d'identifier au moins un accrochage sur branchement.

GrDF a déjà engagé une démarche REX.

Pour lancer cette action « retour d'expérience », l'Observatoire Régional DT/DICT fait appel au volontariat : proposition d'une liste de personnes + quelques exemples d'événements. Ensuite, organisation d'une réunion de lancement.

## **6) Sessions de sensibilisation réforme anti-endommagement**

- *Retour des réunions organisées par le CNFPT en octobre 2016*

Cette réunion s'est tenue dans l'Ain, en présence d'Isabelle DELORME, COLAS, et du chef d'agence locale. Les échanges ont porté sur le marquage, les interruptions de chantier, la contribution des différents acteurs à l'Observatoire.

Il est très intéressant d'échanger avec ce public d'ingénieurs territoriaux qui a une connaissance plus ou moins importante de la réglementation.

Les retours sur ces réunions sont globalement très positifs et il est donc intéressant de poursuivre.

- *Session de sensibilisation avec GrDF sur invitation du Préfet de la Saône et Loire*

Matinale de la sécurité des réseaux à laquelle a participé Gérard FONTANEL.

Le format est original : échange participatif et interactif avec des responsables de projets, des exploitants de réseaux et des entreprises, sous forme de 3 ateliers :

- Comment progresser sur la préparation de chantier ?
- AIPR
- Terrasser en toute sécurité

Ce format permet d'aboutir à des échanges nourris entre les entreprises, les collectivités. 90 personnes ont participé à cette Matinale ; taux de satisfaction de 90 %.

- *Réunions interdépartementales pour 2017*

Une proposition de dates et lieux sera faite, en lien avec les Présidents de Section TP.

## **7) Questions diverses et échanges avec l'Observatoire National DT/DICT**

Thierry LIROLA renouvelle ses remerciements aux représentants de l'Observatoire National pour leur participation.

Denis ROYNETTE rappelle qu'il est essentiel pour les membres de l'Observatoire National de se déplacer sur le terrain, à la rencontre des acteurs locaux.

Isabelle BONNET interpelle les représentants de l'Observatoire National sur les points suivants :

- DT/DICT conjointes : les exploitants de réseaux signalent régulièrement au cours des réunions de l'Observatoire régional, un abus du nombre de DT/DICT conjointes. A défaut de DT, certains encadrants sont tentés d'établir des DT/DICT conjointes. Lors de la mise en place de la réforme, il avait été envisagé de bloquer la possibilité de réaliser une DICT s'il n'y avait pas de DT au préalable. Aujourd'hui, ce principe n'a pas été instauré. Va-t-il être mis en place ?

Jean BOESCH répond par la négative. Il ne faut pas verrouiller encore plus le système réglementaire car cela aurait un effet contre-productif si l'on bloque la DICT en l'absence de DT. Il est essentiel de poursuivre les actions de sensibilisation.

- Réfection de tranchées et exemption de DICT : le sujet est régulièrement abordé au cours des réunions de l'Observatoire régional. Pouvons-nous obtenir une exemption totale de DICT pour la réalisation de réfections de tranchées ?

Jean BOESCH répond par la négative. Il n'est pas envisageable de donner une exemption totale.

- Problématique relative à la lecture de plan : chaque exploitant de réseaux a sa propre symbolique sur ses plans (avec même parfois des symboles inconnus par les intervenants des exploitants sur le terrain). Pour le personnel sur les chantiers, il est parfois compliqué de décrypter la signification de la symbolique qui est spécifique à chacun. Par conséquent, à quand une légende universelle entre les exploitants de réseaux?

Réponse : pour une parfaite lisibilité et compréhension, il est indispensable d'unifier les fonds de plans de tous les exploitants de réseaux.

- Dans le cas de dommages aux ouvrages GrDF, une analyse est systématiquement faite avec l'exploitant et l'entreprise. Lorsqu'il s'agit d'un branchement non cartographié, sans grillage avertisseur ni sable, situé à une faible profondeur, nous constatons qu'il est très difficile pour l'entreprise qui intervient d'éviter le dommage car elle ne dispose pas de faisceau d'indices suffisants. Néanmoins, la réglementation actuelle admet ce genre de situation à risque pour les entreprises, sous prétexte que les branchements peuvent être anciens.

Un autre point de la réforme suscite également des interrogations pour les entreprises de travaux : le changement de profil. Lors de l'établissement des DICT, l'entreprise de travaux précise dans sa DICT s'il y aura ou pas un changement de profil après la réalisation des travaux. Or, cette indication ne semble pas être utilisée par les exploitants de réseaux.

Réponse : C'est du ressort du maître d'ouvrage de communiquer la valeur altimétrique à l'exploitant de réseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Prochaine réunion de l'Observatoire régional DT/ DICT**

**Le mercredi 15 mars 2017 à 14h30**

**au 4<sup>ème</sup> étage salle Bellecour**